

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 10 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS
Extrait du registre des délibérations

Séance des 1, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 DJS 187 DDCT Budget participatif d'arrondissement 2018 « Des équipements au service de la solidarité et de la citoyenneté » - Subvention (75.000 euros) à l'association UGOP pour l'aménagement de son local (12^e).

Mme. Pauline VERON, rapporteure.

Le Conseil de Paris

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Madame la Maire de Paris propose une subvention à l'association Une Goutte d'Organisation Productions-UGOP pour l'aménagement et la mise aux normes de son local associatif situé 14 rue Edouard Robert (12^e) ;

Vu l'avis du conseil du 12^e arrondissement, en date du 16 septembre 2019;

Sur le rapport présenté par Madame Pauline VERON au nom de la 7^e commission ;

Délibère :

Article 1 : Sont adoptés le principe de la convention, annexée à ce projet de délibération, et ses modalités d'application.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention ci-jointe prévoyant l'attribution d'une subvention, visée à son article 3, et les conditions de ce soutien.

Article 3 : Une subvention d'équipement de 75.000 euros est attribuée à l'association Une Goutte d'Organisation Productions (n°17407/D 2019_09691) 12 rue Tourneux (12^e) pour l'aménagement et la mise aux normes de son nouveau local associatif situé 14 rue Edouard Robert (12^e).

Article 4 : La dépense correspondante, d'un montant total de 75.000 euros, sera imputée au chapitre fonctionnel 900, rubrique P0382, AP DDCT 14312 « BPA-DDCT- 12^e arrondissement » du budget d'investissement de la Ville de Paris de 2019 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO